

ALCANTERRA

JUILLET 2017



Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

ALCANTERRA Juillet 2017 est un titre de créance de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Période de commercialisation** : du 2 juin au 19 juillet 2017. La commercialisation du titre de créance pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
- **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé, selon les cas.
- **Titre de créance émis par Natixis Structured Issuance S.A., société d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (Moody's : A2/Fitch : A/Standard & Poor's : A au 21 avril 2017⁽¹⁾).**
- **Éligibilité** : contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes titres. La présente brochure décrit les caractéristiques d'ALCANTERRA Juillet 2017 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part sont des entités juridiques distinctes.

**Communication à caractère promotionnel.
Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notations.



Arkéa Investment Services est une marque de Federal Finance

EN QUELQUES MOTS

ALCANTERRA Juillet 2017 est un titre de créance d'une durée maximale de 10 ans, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, et ayant les caractéristiques suivantes :

- Une indexation au marché actions français au travers de l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return (« CAC® Large 60 EWER »). Cet indice est calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- Un remboursement automatique anticipé, majoré d'un gain de 2 % par trimestre écoulé (équivalent à un gain de 8 % par an), si à l'une des Dates d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.

À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :

- Un remboursement du Capital Initial, majoré d'un gain de 80 % (équivalent à un gain de 8 % par an), si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- Un remboursement du Capital Initial, si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- Un risque de perte en capital partiel ou total si le niveau de l'indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale. Par exemple, si l'indice a baissé de 45 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'indice depuis l'origine, soit un remboursement final à 55 %.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du titre de créance ALCANTERRA Juillet 2017, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le titre de créance est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 19 juillet 2017 jusqu'à la Date d'échéance (le 26 juillet 2027) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 19 juillet 2017 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance ALCANTERRA Juillet 2017 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance ALCANTERRA Juillet 2017 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

AVANTAGES / INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Du 19 juillet 2018 au 19 avril 2027, si à une Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et **ALCANTERRA Juillet 2017** s'arrête. L'investisseur récupère **l'intégralité de son capital initial majoré d'un gain de 2 % par trimestre écoulé, équivalent à un gain de 8 % par année écoulée (TRA brut maximum de 7,84 %⁽¹⁾)**.
- À l'échéance des 10 ans, si **ALCANTERRA Juillet 2017** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale, alors l'investisseur récupère :
 - l'intégralité de son capital initial,
 - l'ensemble des **gains pour chaque trimestre écoulé depuis la 1^{re} année, soit un gain total de 80 % (TRA brut de 6,04 %⁽¹⁾)**.
- À l'échéance des 10 ans, si **ALCANTERRA Juillet 2017** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son capital initial** si à la Date d'Observation Finale, l'indice CAC® Large 60 EWER n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial.



INCONVÉNIENTS

- **ALCANTERRA Juillet 2017 présente un risque de perte du capital initialement investi (perte partielle ou totale selon les conditions) :**
 - **en cours de vie**, en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente,
 - **à l'échéance**, l'investisseur subit une perte en capital si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER a baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial.
- Le rendement d'**ALCANTERRA Juillet 2017** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice CAC® Large 60 EWER autour des seuils de 60 % et de 100 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 à 10 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 2 % par trimestre écoulé (équivalent à 8 % par année écoulée)**, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse de l'indice CAC® Large 60 EWER (effet de plafonnement du gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **L'indice CAC® Large 60 EWER est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.**

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).



MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ACTIVABLE DÈS LA 1^{RE} ANNÉE (À PARTIR DU 4^E TRIMESTRE)

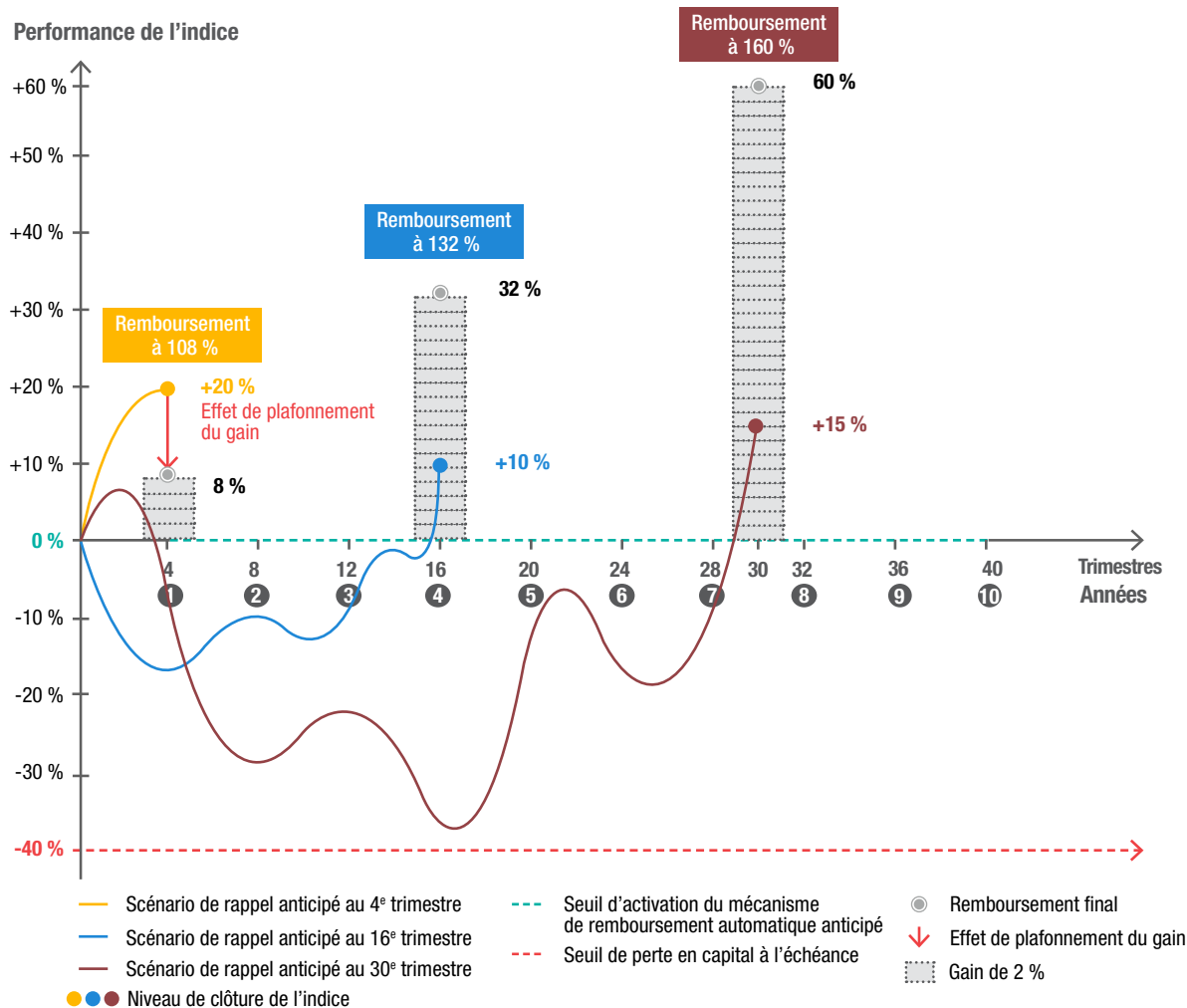
Du 19 juillet 2018 au 19 avril 2027, à chaque Date d'Observation Trimestrielle⁽¹⁾, dès lors que le niveau de clôture de l'indice CAC[®] Large 60 EWER est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

- le Capital initialement investi,
- augmenté d'un gain de 2 % par trimestre écoulé, équivalent à 8 % par année écoulée.
(soit un TRA brut maximum de 7,84 %⁽²⁾⁽³⁾)

EXEMPLE DE SCÉNARIIS POSSIBLES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

Performance de l'indice



Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Trimestrielle, l'indice CAC[®] Large 60 EWER est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **ALCANTERRA Juillet 2017** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation.

⁽¹⁾ Les Dates d'Observation figurent dans le tableau des caractéristiques principales sur la ligne « Date d'Observation » en page 9.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénariis présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽³⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 2 % par trimestre écoulé (équivalent à 8 % par an) à la 1^{re} Date de Remboursement Automatique Anticipé (4^e trimestre).



MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance des 10 ans, le 19 juillet 2027, on observe le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER par rapport à son Niveau Initial.

Cas favorable

Si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

- le Capital initialement investi,
- **augmenté d'un gain de 80 % (équivalent à un gain de 8 % par an).**
(soit un TRA brut de 6,04 %⁽²⁾)

Cas médian

Si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

- le Capital initialement investi (soit un TRA brut de 0 %⁽²⁾).

Cas défavorable

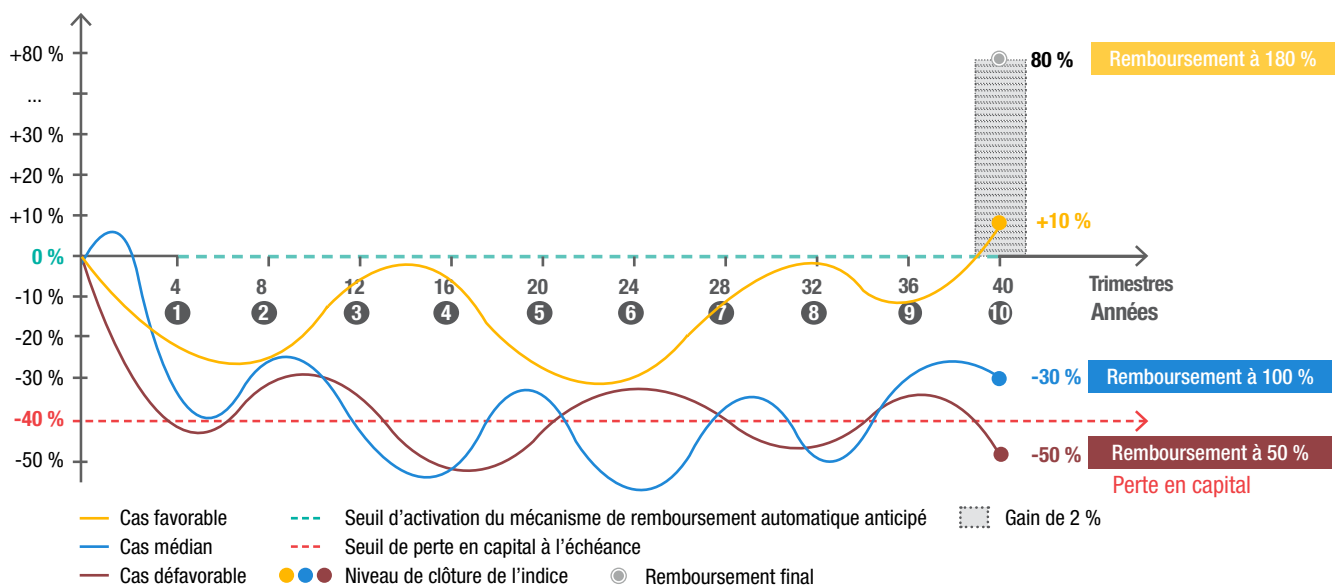
Si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit :

- le Capital initialement investi diminué de la performance finale de l'indice.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

SCÉNARIIS POSSIBLES DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

Performance de l'indice



⁽¹⁾ Les Dates d'Observation figurent dans le tableau des caractéristiques principales sur la ligne « Date d'Observation » en page 9.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

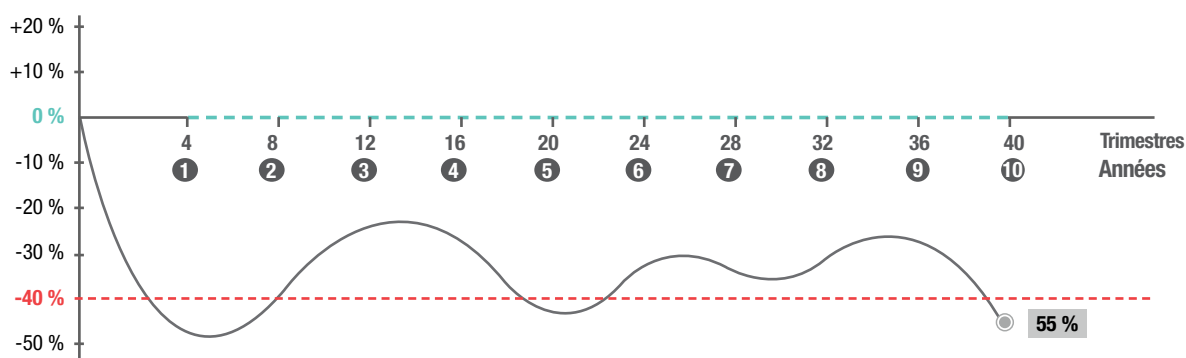
⁽³⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 2 % par trimestre écoulé (équivalent à 8 % par an) à la 1^{re} Date de Remboursement Automatique Anticipé (4^e trimestre).

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 40 % À L'ÉCHÉANCE

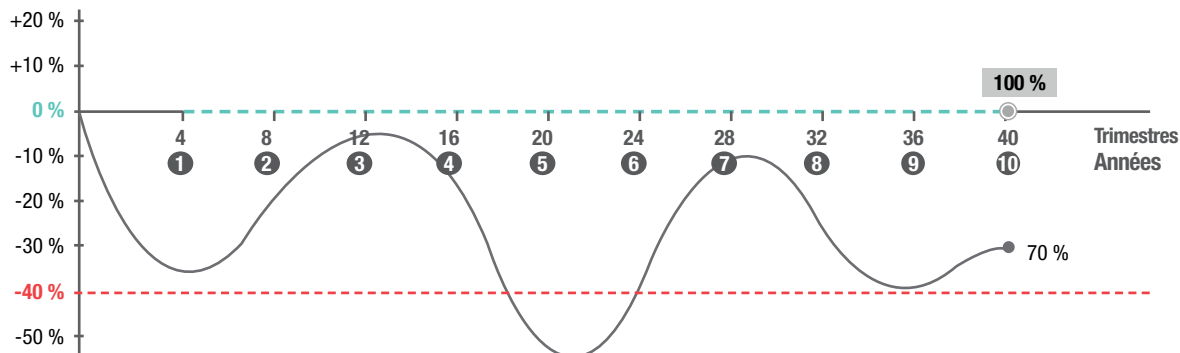
Performance de l'indice



SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE INFÉRIEURE À 40 % À L'ÉCHÉANCE

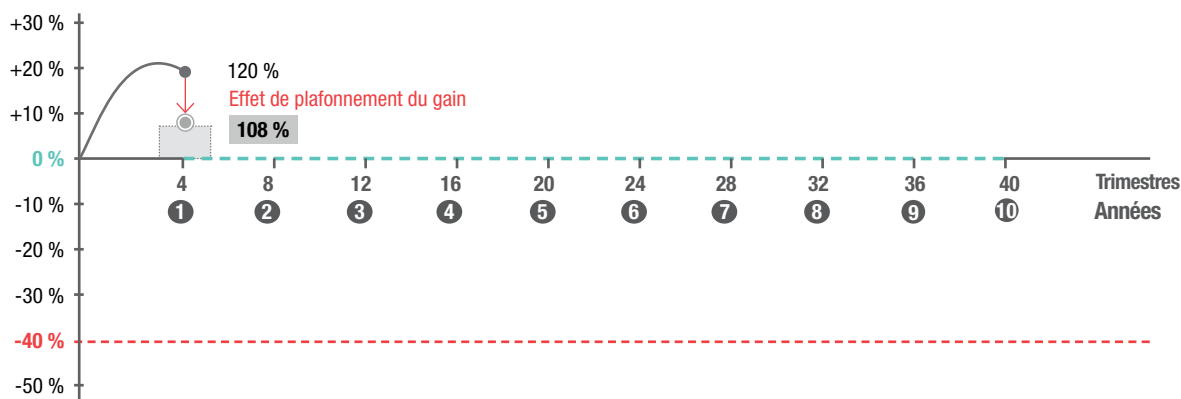
6 / 12

Performance de l'indice



SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE EN COURS DE VIE

Performance de l'indice



- Evolution de l'indice CAC® Large 60 EWER
- Niveau de clôture de l'indice
- ◉ Niveau de remboursement du titre de créance
- Gain de 8 %
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé
- Seuil du paiement du gain à l'échéance



- À chaque Date d'Observation Trimestrielle, l'indice enregistre uniquement des performances négatives par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre de ces trimestres.
- À la Date d'Observation Finale, l'indice enregistre une performance de -45 % par rapport à son Niveau Initial : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'indice, soit 55 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'indice CAC® Large 60 EWER, soit une perte de 45 %.

Remboursement final : 55 %

TRA brut ⁽¹⁾ : -5,79 % (identique à celui de l'indice)

- À chaque Date d'Observation Trimestrielle, l'indice enregistre uniquement des performances négatives par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre de ces trimestres.
- À la Date d'Observation Finale, l'indice enregistre une performance de -30 % par rapport à son Niveau Initial : l'investisseur reçoit son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la faible performance de l'indice à l'échéance, il est remboursé à 100 %.

Remboursement final : 100 %

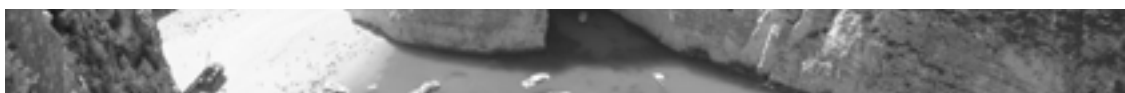
TRA brut ⁽¹⁾ : 0% (contre -3,50 % pour l'indice)

- À la fin de la 1^{re} année, à la 1^{re} Date d'Observation Trimestrielle, l'indice enregistre une performance positive par rapport à son Niveau Initial (soit + 20 %), le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial plus un gain de 8 % pour l'année écoulée (équivalent à un gain de 2 % par trimestre écoulé). Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie pas de la bonne performance de l'indice (plafonnement du gain), il est remboursé à 108 %.

Remboursement final : 108 %

TRA brut ⁽¹⁾ : 7,84 % (contre 19,59 % pour l'indice)

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).



PRÉSENTATION DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER

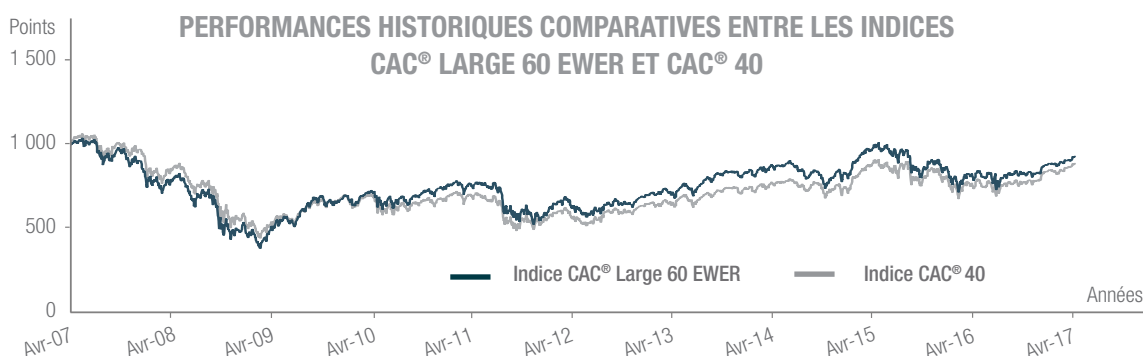
L'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous). Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice, sans déformation liée à la capitalisation boursière. L'indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du titre de créance) puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 3,77 %. L'indice CAC® Large 60 EWER est accessible entre autres sur le site d'Euronext (www.euronext.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index; code ISIN : FR0012663334). Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

ÉVOLUTION DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER (BASE 1000)

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

8 / 12



Performances comparatives	1 an	5 ans	7 ans	10 ans
Indice CAC® Large 60 EWER	18,62 %	50,84 %	30,06 %	-6,68 %
Indice CAC® 40	20,95 %	59,60 %	27,52 %	-10,94 %

Source : Bloomberg, Natixis (pour la période 2007-2008) au 7 avril 2017

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC 40

- ACCOR
- AIR LIQUIDE
- AIRBUS GROUP
- ARCELORMITTAL
- ATOS
- AXA
- BNP PARIBAS
- BOUYGUES
- CAP GEMINI
- CARREFOUR
- CIE DE SAINT-GOBAIN
- CREDIT AGRICOLE
- DANONE
- ENGIE
- ESSILOR INTL
- KERING
- L'ORÉAL
- LAFARGEHOLCIM
- LEGRAND
- LVMH
- MICHELIN
- NOKIA
- ORANGE
- PERNOD-RICARD
- PEUGEOT
- PUBLICIS GROUPE
- RENAULT
- SAFRAN
- SANOFI
- SCHNEIDER ELECTRIC
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- SODEXO
- SOLVAY
- TECHNIP
- TOTAL
- UNIBAIL-RODAMCO
- VALEO
- VEOLIA ENVIRONNEMENT
- VINCI
- VIVENDI

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC NEXT 20

- ALSTOM
- ARKEMA
- BUREAU VERITAS
- CASINO GUICHARD PERRACHON
- DASSAULT SYSTEMES
- EDF
- EIFFAGE
- GEMALTO NV
- GROUPE EUROTUNNEL
- HERMÈS INTERNATIONAL
- ILIAD
- INGENICO GROUP
- KLEPIERRE
- NATIXIS
- SCOR
- SES
- STMICROELECTRONICS
- SUEZ ENVIRONNEMENT
- THALES
- ZODIAC AÉROSPACE

Source : Bloomberg, au 7 avril 2017

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus d'émission visé par l'Autorité des Marchés Financiers (visa n°17-224 en date du 22 mai 2017).
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2/Fitch : A/S&P : A au 21 avril 2017)
Période de commercialisation	Du 2 juin 2017 (9h00) au 19 juillet 2017 (17h00)
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013253630
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillé	10 ans maximum
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 EWER (code Bloomberg : CLEWE index), calculé dividendes nets réinvestis diminué d'un montant forfaitaire de 5 %
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Prix de Souscription	100 %
Date d'Émission et de Règlement	2 juin 2017
Date de Détermination Initiale	19 juillet 2017
Dates d'Observation	19 juillet 2018, 19 octobre 2018, 21 janvier 2019, 23 avril 2019, 19 juillet 2019, 21 octobre 2019, 20 janvier 2020, 20 avril 2020, 20 juillet 2020, 19 octobre 2020, 19 janvier 2021, 19 avril 2021, 19 juillet 2021, 19 octobre 2021, 19 janvier 2022, 19 avril 2022, 19 juillet 2022, 19 octobre 2022, 19 janvier 2023, 19 avril 2023, 19 juillet 2023, 19 octobre 2023, 19 janvier 2024, 19 avril 2024, 19 juillet 2024, 21 octobre 2024, 20 janvier 2025, 22 avril 2025, 21 juillet 2025, 20 octobre 2025, 19 janvier 2026, 20 avril 2026, 20 juillet 2026, 19 octobre 2026, 19 janvier 2027, 19 avril 2027
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	26 juillet 2018, 26 octobre 2018, 28 janvier 2019, 30 avril 2019, 26 juillet 2019, 28 octobre 2019, 27 janvier 2020, 27 avril 2020, 27 juillet 2020, 26 octobre 2020, 26 janvier 2021, 26 avril 2021, 26 juillet 2021, 26 octobre 2021, 26 janvier 2022, 26 avril 2022, 26 juillet 2022, 26 octobre 2022, 26 janvier 2023, 26 avril 2023, 26 juillet 2023, 26 octobre 2023, 26 janvier 2024, 26 avril 2024, 26 juillet 2024, 28 octobre 2024, 27 janvier 2025, 29 avril 2025, 28 juillet 2025, 27 octobre 2025, 26 janvier 2026, 27 avril 2026, 27 juillet 2026, 26 octobre 2026, 26 janvier 2027, 26 avril 2027
Date d'Observation Finale	19 juillet 2027
Date d'Échéance	26 juillet 2027
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice le 19 juillet 2017
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité et Publication de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le Jour de Bourse prévu suivant. Un jour de Négociation est défini comme un jour où le cours de clôture ou l'Indice est publié. La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur Six Telekurs, Reuters, Bloomberg et sur une page publique du site de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com).
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Titres de créance	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,60 % TTC du nominal des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation, compte titres

FACTEURS DE RISQUES

LES INVESTISSEURS SONT INVITÉS À LIRE ATTENTIVEMENT LA SECTION « FACTEURS DE RISQUES » DU PROSPECTUS. CES RISQUES SONT NOTAMMENT :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice CAC® Large 60 EWER. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au titre de créance.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre totalement illiquide.





AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Crédit Mutuel Arkéa qui commercialise le titre de créance **ALCANTERRA Juillet 2017**.

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus d'émission (le « Prospectus »).

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le prospectus d'émission (le « Prospectus ») d'**ALCANTERRA Juillet 2017** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.** Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **ALCANTERRA Juillet 2017** est (i) éligible pour une souscription en comptes titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'assureur d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. L'assureur s'engage sur le nombre d'unité de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

11 / 12

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, titres de créances, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus relatif à l'émission des Instruments Financiers a été approuvé le 22 mai 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 17-224. Il est disponible sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org), de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) pour les besoins de son admission à la cotation et de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT EURONEXT

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du titre de créance. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

FEDERAL FINANCE

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 20 747 030 euros

Siège social : 1, allée Louis Lichou
29480 LE RELECQ-KERHUON

Adresse postale : BP 97 – 29802 BREST CEDEX 9

Siren 318 502 747 RCS Brest

Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS,
n° 07 001 802. Établissement de crédit agréé
par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et
de Résolution TVA : FR 53 318 502 747.

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires
sur le site www.federal-finance.fr



Arkéa Investment Services est une marque de Federal Finance

